



Challenge des Ponts 2025 Règlement de l'épreuve

Article 1 : Le Challenge des Ponts est un challenge individuel ouvert à tous organisé aux dates suivantes :

Lundi 21 avril, jeudi 1^{er}, jeudi 8 et jeudi 29 mai, lundi 9 juin
(Soit 5 compétitions).

Il faudra avoir joué un minimum de 2 ou 3 parties (à définir suivant le nombre de participants) afin de figurer dans le classement final de l'épreuve et de pouvoir prétendre aux récompenses prévues.

Article 2 : Les joueurs et joueuses seront répartis dans les séries habituelles en fonction de leurs index FFG au jour de la première épreuve à laquelle ils participent.

FORMULE :

1^{ère} série Messieurs et Dames : Strokeplay

Autres séries : Simple Stableford

Selon le nombre d'inscrits, l'AS et le golf se réservent la possibilité d'organiser les départs soit en départs successifs, soit en shotgun.

Article 3 : A l'issue des parties, les cartes de scores seront déposées à l'accueil du golf en vue de leur saisie afin de pouvoir mettre à jour le classement tout au long de la compétition. Le classement sera publié sur le site internet du golf dans la rubrique compétition.

Article 4 : A l'issue de chaque épreuve, seuls les premiers en net ayant au moins joué leur index (72 et - en strokeplay, 36 et + en stableford) seront récompensés.

Article 5 : Le classement général du Challenge sera quant à lui établi **sur le cumul des 2 ou 3 meilleurs scores** réalisés par les participants.

Pour les 1ères séries Messieurs et Dames, ce classement sera établi sur la base des scores bruts.

Pour les autres séries, ce classement sera établi sur la base des scores nets.

Article 6 : Les premiers de chaque série seront déclarés vainqueurs du Challenge des Ponts et feront l'objet d'une récompense spéciale qui leur sera remise lors de la dernière journée le lundi 9 juin.

Le Challenge des Ponts étant un challenge individuel sur plusieurs jours, les lots et/ou trophées des vainqueurs ne seront pas mis au tirage au sort en cas d'absence le jour de la remise des prix. Ils seront remis ultérieurement à leurs bénéficiaires.

Article 7 : Cette épreuve se voulant avant tout conviviale, nous espérons qu'elle ne donnera lieu à aucune contestation ou litige de la part des participants. Vous pourrez néanmoins transmettre vos questions, remarques et réclamations **par écrit** aux membres du Comité de l'épreuve :

- Stéphane Schaepelynck,
- Alain Pinault,
- Cédric Mathieu.

Bonnes parties à toutes et à tous,
Amusez-vous bien